



Contravention dans Paris vice de forme ?

Par **2fee**, le **03/09/2015 à 18:28**

bonjour,rnrnsur l'avis de contravention pour non paiement du ticket de l'horodateur, le préposé a oublié d'indiquer le numéros de la rue... puis-je invoquer le vice de forme ? rnrnDans quel cas un PV pour non paiement du ticket horodateur est-il préjudiciable au contrevenant ? rnrnMerci de votre réponse.

Par **le semaphore**, le **03/09/2015 à 20:15**

Bonjour rnOn se contrefiche du numéro de rue puisque toute la rue est en stationnement payant .

Par **2fee**, le **04/09/2015 à 05:23**

Merci.rndonc il n'y a pas vice de forme, puisque a Paris tous les stationnements sont payant.rnet sur l'autre point rnDans quel cas un PV pour non paiement du ticket horodateur est-il préjudiciable au "contrevenant"? rnBien a vous

Par **le semaphore**, le **04/09/2015 à 08:12**

[citation]Dans quel cas un PV pour non paiement du ticket horodateur est-il préjudiciable au "contrevenant"? [/citation]rnQuand la redevance de stationnement est acquittée par perception

d'un ticket horodateur ou autre justificatif correspondant à la tranche horaire valide d'autorisation de stationnement, alors que l'avis de contravention relève une infraction dans ce même délai.

Par **2fee**, le **04/09/2015** à **08:28**

A Paris comment prouver que l'on avait mis le ticket horodateur, puisqu'il n'est pas nominatif?rnm merci

Par **le semaphore**, le **04/09/2015** à **09:00**

Bonjour rn[citation]A Paris comment prouver que l'on avait mis le ticket horodateur, puisqu'il n'est pas nominatif? rnmerrn[/citation]rnLa question a la quelle j'ai répondu , et donc l'infraction n'est pas l'absence d'affichage du ticket , mais le non acquittement.

Par **2fee**, le **04/09/2015** à **10:29**

ok, genial... c'est carré! rndonc si l'on apporte un ticket horodateur payé à bonne date, et bonne heure, ou bien une plaque d'invalidité en règle (sur Paris cela exonère du paiement..). on peut contester la contravention...?rnA vous lire...